

FICHE INTENDANCE RENTREE 2024

NOM DE L'ÉLÈVE : PRENOM :

Date de naissance:/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Commune de naissance : Pays :

Section : Américaine Arabe Brésilienne Chinoise Bachibac Portugaise

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Je souhaite que mon enfant soit : Externe Demi-pensionnaire Interne

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier ? Oui Non

Si oui, lequel ?

**Il est à noter que, hors projet d'accueil individualisé (PAI), cette information a pour objectif d'organiser au mieux le service de la demi-pension mais ne peut constituer une garantie pour le convive de bénéficiaire d'un service adapté à son régime alimentaire.*

L'inscription de l'élève ne sera validée qu'à réception d'un dossier complet.

Pièces à **joindre impérativement** pour chaque élève demi-pensionnaire et interne :

- Fiche intendance dûment complétée et signée.
- Un RIB (pour le versement d'une bourse fournir le RB du parent demandeur, le remboursement d'une sortie, d'un voyage etc.)
- Attestation restauration scolaire de la Région Ile de France.

NB : les attestations ne sont plus envoyées directement par la CAF aux familles. Les familles allocataires de la CAF doivent en faire la demande à la CAF. Les familles non allocataires peuvent également se procurer l'attestation via la calculette de la Région (document joint Equitables), et sous réserve de présenter également les pièces justificatives au lycée (voir mode d'emploi joint). Une attestation ne signifie pas toujours que la famille sera aidée, les ressources du foyer sont prises en considération pour le calcul de l'aide (voir document joint Equitables).

DEMI-PENSION / INTERNAT : ORGANISATION

- Carte lycéen
Une carte de lycéen est confiée en début d'année, pour la durée de sa scolarité, à chaque élève inscrit. En cas de perte, elle sera facturée six euros (6€). Cette carte est utile pour la réservation des repas et obligatoire pour l'accès à l'internat et le passage à la restauration des internes et demi-pensionnaires.
- Réservation des repas
Les internes n'ont pas besoin de réserver leur repas car ils sont au forfait. Cela sous-entend que tous les repas sont dus, y compris ceux qui ne sont pas consommés par l'élève.
Pour les demi-pensionnaires, la réservation est obligatoire et doit impérativement être effectuée la veille à minuit au plus tard : **aucune réservation le jour même n'est possible**. Cette réservation peut se faire via les bornes disponibles au lycée ou via le site du LIEP dans la rubrique « Alise / réservation des repas ». Les élèves doivent veiller à avoir un solde suffisant sur leur compte Alise pour pouvoir réserver.
- Facturation (ne concerne que les internes)
Les factures de l'internat sont remises au début de chaque trimestre à l'élève contre signature et également envoyé par email à l'un des deux parents.
Pour les demi-pensionnaires, aucune facture n'est émise : le paiement s'effectue avant réservation, directement en créditant le compte de l'élève. A chaque réservation, le montant du repas est ainsi déduit du crédit disponible. Attention, le repas est décompté à partir du moment où il est réservé et ce même si l'élève ne l'a pas consommé. Pour toute annulation, celle-ci doit être effectuée au plus tard la veille avant minuit. Le montant du repas sera alors crédité de nouveau sur le compte de l'élève.
- Paiement
Pour le règlement des factures de l'internat ou le versement de crédit sur le compte Alise des demi-pensionnaires, l'établissement propose le **paiement par carte bancaire** sur Internet. Ce mode de règlement, gratuit et sécurisé, s'effectue sur le site de l'établissement rubrique « alise/ réservations – paiements » grâce à des identifiants personnels qui vous sont communiqués à la rentrée.

Signature du représentant légal/ des représentants légaux